

Mairie LE MAS



Compte-rendu du Conseil municipal du 09/04/2016

Le Conseil municipal du Mas s'est réuni le samedi 9 avril à 16h. Tous les conseillers en exercice étaient présents. Ils avaient été convoqués par écrit le 29/03/2016. Mme Glenda Suquet est nommée secrétaire de séance.

(2016/DEL/10) Subvention OCCE Ecole de Briançonnet

Le Maire informe le Conseil municipal que le 18/03/2016, l'OCCE (coopérative scolaire) de l'Ecole de Briançonnet a sollicité une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 d'un montant de 200 euros afin de permettre l'organisation d'un voyage scolaire pour les 14 enfants fréquentant l'établissement dont 3 petits Massois. Ce séjour de 5 jours s'effectuera au printemps 2016 à Beuil dans le cadre d'une classe verte.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/11) Achat parcelles SAFER

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition reçue en mairie le 21 mars 2016 de la SAFER qui met en vente 74 parcelles pour une surface totale de **31ha 19a 87ca** pour la somme de 21.820 euros, les frais d'enregistrement et de publication aux hypothèques étant à la charge de l'acquéreur. M. le Maire propose de donner une suite favorable à cette offre afin de :

- réaliser sur certaines parcelles des aménagements routiers (élargissement de voirie notamment A 925/919/918/681, D 193/259/260/451/336/346),
- participer à la sauvegarde du patrimoine naturel (proximité de la rivière la Gironde notamment A 258/645/647/943 D 112, barres rocheuses et d'une source captée par la commune B 38),
- préserver les espaces verts à l'intérieur de zones urbanisées (notamment A 838/770/755/964),
- ajouter des parcelles à l'exploitation agricole dite du « Clos Madame » (notamment D 159/496),
- créer un chemin d'accès à la station d'épuration communale en s'assurant de la propriété des parcelles traversées (notamment B 154/155),
- permettre l'entretien de la rivière principale traversant la commune La Gironde (notamment C 378/380/381),
- permettre l'entretien des chemins ruraux en direction du Sarroudier pour implantation possible d'une activité agricole à venir (notamment C 726/729/809/755/822/823).

Toutes les parcelles acquises permettent de renforcer le patrimoine forestier de la commune.

Par ailleurs, M. le Maire propose de demander une subvention à hauteur de 50% du coût de l'acquisition à Monsieur le député Charles-Ange GINESY dans le cadre de la réserve parlementaire.

Liste des parcelles :

Adrech des Sausses : A 728/808/810/814/821/832/835/838/918/919/925. Batufeou : D 11/12/13. Brouvin : D 159. Combe de Gaillard : A 281. Font cigale : C 498(E)/503. La combe de Roux : D 193. La croux : B 326. La glacière : D 259/260/287. La resclaouve : A 591/592/604/605/622/645/647/660/661/943 (583). La sagne : D112/119. La Serre : D 451. La teouliere : D 61. La vignasse : B 437/448/449(B). Le bès : D 336. Le clos madame : D 346/350. Le moulin : A 674/675/676/681/938 (672). Les fournes : D 496. Les Sausses : A 755/770/964 (789). Lou charandigou : A 258. Lou serre : B 154/155/158/159/160/161. Pereire longue : D 234. Sarroudier : C 583/641. La grange : C 725/726/729/809. La pardiguiere : C 755/822 (46) /823 (773). Le pré de la Chapelle : C 676 ; Les Laouves Est : C 378/380/381. Lou baou de la charouasse : B 38

Le 1^{er} adjoint est autorisé à signer tout document relatif à cette acquisition.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/12) Achat parcelles GUERIN

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de Mme Florence GUERIN-NICOLAS qui met en vente 5 parcelles (E193/194/195/196/197) situées au Moulin pour une surface totale de **2ha 07a 50ca** pour la somme de 1.500 euros, les frais d'enregistrement et de publication aux hypothèques étant à la charge de l'acquéreur. M. le Maire propose de donner une suite favorable à cette offre afin de réaliser des aménagements dans la mesure où ces parcelles sont notamment traversées par la route départementale 110, desservent le pont ONF qui enjambe la Gironde et suivent la rivière l'Arsiagne sur environ 350 mètres de berge. Cette acquisition facilitera également l'entretien du chemin rural de randonnée entretenu par le département.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/13) Prix de l'eau et de l'assainissement 2016

Le Maire demande au Conseil municipal de rapporter la délibération 2016/DEL/06 du 28 février 2016 fixant le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016 en raison d'erreurs de calcul des redevances dues à l'Agence de l'eau pour la lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux.

Le Maire propose au Conseil municipal de facturer en 2016 le m³ d'eau à 0,95 € sur une base forfaitaire de 120m³ (soit 114 €) et de facturer le m³ d'assainissement à 0,75 € sur une base forfaitaire de 100m³ (soit 75 €).

A cela, il convient d'ajouter :

-la taxe de lutte contre la pollution perçue par l'Agence de l'eau est fixée selon le mode de calcul suivant : population totale majorée (166 habitants + 93 résidences secondaires = 259) x 65m³/an/hbt x taux de la redevance (0,29 €/m³), soit une somme de 30,78 € par contrat d'abonné (158 abonnés).

-la taxe pour la modernisation des réseaux perçue par l'Agence de l'eau est fixée selon le mode de calcul suivant : population totale majorée (39 habitants + 33 résidences secondaires = 72) x 65m³/an/hbt x taux de la redevance (0,16 €/m³), soit une somme de 18 € par contrat d'abonné (42 abonnés).

Au total, la facture d'eau s'élèvera à 144,78 € et la facture d'assainissement collectif à 93 €.

Ces augmentations tiennent compte de la nécessité de faire face aux investissements importants entrepris sur les 5 unités de distribution, de l'augmentation de leur coût de fonctionnement et du calcul révisé des taxes.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/14) Convention Service civique avec la Mission locale du Pays de Grasse

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec la Mission locale du Pays de Grasse permettant à cette dernière de mettre à la disposition de la commune un ou plusieurs volontaires dans le cadre du Service civique pour une durée de 6 à 8 mois et à raison d'une durée hebdomadaire de 24 heures, afin de réaliser une mission d'intérêt général. Une indemnité mensuelle sera versée par la commune au volontaire d'un montant de 106,31 € (en espèce, virement ou nature : soit 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique) en complément des 467,34 € versés directement au volontaire par l'Etat. Le ou les profils de postes seront rédigés dans le cadre de l'intermédiation. Le volontaire bénéficiera d'une formation citoyenne et d'une formation aux premiers secours.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/15) Approbation du compte administratif 2015

M. le Maire quitte la salle conformément à la réglementation.

La présidence de séance est confiée à Mme Lisette Alpozzo, 1^{ère} Adjointe.

Intervention de M. Claude BLOUQUY, 2^{ème} Adjoint.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Fabrice Lachenmaier, Maire du Mas après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré (et votés à l'unanimité tout au long de l'exercice).

Avant de procéder au vote, voici quelques éléments de ce compte :

1. Pour l'eau et l'assainissement, l'exploitation (c'est-à-dire : le budget fonctionnement) est clôturée avec un solde négatif de 3.293,03 €. Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 51.337,24 € et les recettes à 39.726,10 € auxquelles il faut ajouter 8.318 € de report de 2014.

En investissement, nous avons constaté 184.821,94 € de recettes et 342.113,99 € de dépenses et un solde négatif de 23.683,60 € en 2015.

Le résultat de clôture d'investissement était négatif en 2013 en raison de la non perception des subventions, du règlement des emprunts et des factures. En 2014, ce résultat a été positif (+133.608,45 €) grâce à la perception des subventions attendues dans le cadre du marché public EAP et tout naturellement, ce résultat est à nouveau négatif en 2015 avec le paiement du solde des dernières factures (toutes les subventions ont été perçues à l'exception de 15.000 € de la région à inscrire au BP 2016, les emprunts remboursés).

RESULTAT CUMULE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	Section exploitation	51.337,24 €	48.044,21 €	-3.293,03 €
	Section investissement	386.543,23 €	333.430,39 €	-53.112,84 €
	Total cumulé	437.880,47 €	381.474,60 €	-56.405,87 €

2. Pour le budget principal, nous avons deux sections :

Pour le fonctionnement, les recettes s'établissent à 233.428,02 €, les dépenses à 246.117,65 € (soit un delta de -12.689,63€ à prendre sur le report de l'exercice 2014 qui était de 248.340,04 €).

La masse salariale représente 18,2% des dépenses.

Parmi les chapitres qui semblent importants, il faut mentionner le coût du contentieux qui s'élève à 4.223 € (essentiellement le dossier de la bergerie communale), la consommation électrique de 11.875,12 €, les taxes foncières que nous payons sur nos immeubles pour 2.538 €.

Les impôts représentent 33% des recettes. Les droits de mutation restent à un niveau élevé (33.837€ malgré une baisse sensible de 6%). On notera aussi que les locations rapportent 16.701,90 € ce qui constitue un léger mieux puisque nous attendions une recette globale de 14.000 €.

En *investissement*, nous avons dépensé 127.715,84 € pour 12 opérations et avons réalisé 127.026,61 € de recettes (soit un delta de -689,23 € avec un report 2014 de 18.999,82 €).

Cinq opérations sont entièrement reprises en 2016 pour un montant de 165.283,71 €.

Le 17/10/2015, le Conseil municipal a décidé la dissolution du budget annexe CCAS avec incorporation dans le budget principal.

Pour conclure, s'il n'y avait qu'un seul chiffre à retenir pour le budget principal, c'est le solde positif de l'exercice d'un montant de +253.961 € (+235.650,41€ en fonctionnement et +18.310,59 € en investissement).

<i>RESULTAT CUMULE BUDGET PRINCIPAL</i>		Dépenses	Recettes
	Section fonctionnement	246.117,65 €	481.768,06 €
	Section investissement	313.105,99 €	245.726,43 €
	Total cumulé	559.223,64 €	727.494,49 €

Je vous propose donc de donner acte au Maire de la présentation faite du compromis administratif, de considérer aussi bien la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, d'arrêter et de voter les résultats définitifs.

VOTE A L'UNANIMITE

Retour de M. le Maire dans la salle qui reprend la présidence de séance et remercie les élus pour leur confiance.

(2016/DEL/16) Approbation du compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/17) Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur les taxes directes locales pour 2016. Celles-ci restent inchangées par rapport à l'année précédente. Proposition du Maire :

	Base notifiée		Produit attendu
-taxe d'habitation	6,04% x 227.929	=	13.898 €
-taxe foncière bâti	4,91% x 131.416	=	6.516 €
-taxe foncière non bâti	21,79% x 4.584	=	1.002 €
	Produit attendu	=	21.416 €

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/18) Affectation du résultat de fonctionnement Budget Eau et assainissement 2015

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget « Eau et assainissement » de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 3.293,03 €, le Conseil décide d'affecter ce résultat en report sur le budget 2016 (R002).

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/19) Affectation du résultat de fonctionnement Budget communal 2015

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 168.270,85 €, le Conseil décide d'affecter ce résultat en report sur le budget 2016 (R002).

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/20) Vote du Budget primitif communal 2016

Le budget primitif communal 2016 est équilibré pour sa section de fonctionnement à hauteur de 388.372,26 €. Les recettes nouvelles sont de 220.101,41 € et le report de l'année précédente de 168.270,85 €.

Pour la section investissement, le budget s'établit à 533.983,73 € comprenant notamment des dépenses restant à réaliser de l'exercice précédent d'un montant de 185.390,15 € et des nouvelles dépenses estimées à 348.593,58 €. En recettes, nous attendons 415.973,14 € en rapport avec les nouveaux projets et 118.010,59 € pour les anciens dont la réalisation n'est pas achevée (le solde des subventions sera versé pour chaque projet après validation du compte rendu budgétaire signé conjointement par le Maire et le Trésorier public sur présentation du mandatement des factures des entreprises).

Petit tour dans la **section de fonctionnement**. Nous pouvons observer trois grandes catégories de dépenses : les frais liés au fonctionnement de la mairie représentant 34% du budget (dont 12% de personnels, 6,87% d'honoraires mais aussi les fournitures administratives pour 4,54%, l'énergie pour 2,82% ou encore l'affranchissement et les télécommunications pour 1,45%, les taxes et frais bancaires pour 1,18%, les assurances et la maintenance à hauteur de 2,72%) ; les dépenses inhérentes à réalisation d'opérations d'entretien de la voirie, des bois, terrain et du véhicule représentent 11% ; enfin, nous consacrons plus de 47% du budget à une subvention à la section investissement (20% soit environ 77.000 €) et une subvention au budget annexe de l'eau (27% soit environ 100.000 €). Reste 8% de dépenses pour des subventions aux associations, reversement à des organismes, l'atténuation de produits et frais pour imprévus. Les dépenses envisagées sont en baisse de 2,7% par rapport à 2015 avec notamment une diminution des charges de personnel, de la rubrique « fêtes et cérémonies » ou encore des contrats de prestation.

En recettes, nous pouvons compter sur les dotations de l'Etat 53,9%, sur les taxes pour 37,8% (dont les impôts locaux qui représentent 10,4% du budget ou les droits de mutation 16,6%). Les prestations (locations) participent à hauteur de 8,3%, soit 17.000 €.

Le budget primitif que nous présentons connaît, à l'instar de nombre de collectivités territoriales une diminution de la dotation générale de fonctionnement octroyée par l'Etat. Notre dotation baisse de 6,4% représentant une perte de 4.612 €. C'est à la fois négligeable mais empêche tout de même la réalisation de quelques opérations. Nous aurions pu augmenter les impôts locaux pour faire face à cette baisse, mais nous pensons que la conjoncture économique qui pèse actuellement sur les ménages ne permet pas une telle décision.

Il s'agit donc de trouver des économies à faire. Nous allons par exemple renégocier nos contrats pour voir si nous pouvons diminuer certains coûts. Cette situation ne freine pas notre détermination à poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie avec notamment la poursuite de certains projets et la programmation de nouveaux qui se réaliseront sous réserve d'obtention des subventions que nous sollicitons auprès de nos partenaires institutionnels habituels.

Il est à noter que toutes les opérations programmées ne nécessitent pas le recours à l'emprunt en 2016.

En section d'investissement, nous proposons la reprise de 6 opérations en cours ou non commencées, inscrites au BP 2015.

Pour le projet FSL 2014 (terrasses gîtes et mobilier), nous attendons le versement de la subvention de 15.000 € du conseil régional, toutes les dépenses ont été réalisées.

Pour le projet FSL 2015 (création de wc aux Sausses), nous avons encore une facture de 2.000 € à honorer.

Pour les projets de voirie communale des années 2011 et 2012, la commune doit 34.002,39 € et 9.281,31 € à la CAPG en raison d'une mauvaise gestion des dossiers de demande de subventions par l'ex-CCMA. Cette situation a déjà fait l'objet d'un débat en Conseil municipal et d'une recherche de solution avec l'aide du Conseil départemental. Reste que ces dépenses devenues non éligibles aux aides départementales nécessitent de trouver une solution pour éviter que la totalité soient à la charge des contribuables massois.

Pour le projet de voirie 2015, nous avons prévu initialement de faire des travaux à hauteur de 110.000 € avec des recettes de 69.500 €. L'opération est reprise mais n'aura pas de suite puisque nous sommes dans l'obligation d'utiliser une partie de cette dotation cantonale (45.458 €) pour rembourser deux déficits de financements constatés sur d'autres opérations gérées en 2010 et 2011 par l'ex-CCMA et pour lesquelles cette dernière n'a pas obtenu les aides que nous étions en mesure de percevoir si les dossiers avaient été suivis avec rigueur.

Enfin, le projet de restauration des tableaux de l'église est repris. L'opération doit être neutre pour le budget puisque les recettes (dons via la Fondation du patrimoine) couvrent les dépenses. Nous avons prévu un budget de 10.000 € qu'il convient d'augmenter pour faire face à la réparation des deux tableaux.

Le Conseil propose également d'inscrire 10 nouvelles opérations (dont 4 qui ont déjà fait l'objet d'une délibération).

Nous avons tout d'abord la réalisation du Local technique au Mas pour une dépense de 7.748 € et des recettes de 5.312 € (dont 1.000 € acquis de réserve parlementaire du sénateur Daunis). Le second projet concerne la rénovation de la Maison Chabaud avec création de deux gîtes pour une dépense de 142.969,58 € et des recettes de 106.644 €. C'est la dotation de l'Etat qui pourrait couvrir 80% de l'investissement. Le Maire a reçu de la préfecture un avis de complétude du dossier et au cours d'un entretien avec M. le sous-préfet de Grasse, le Maire a reçu un avis favorable mais il conviendra de revoir le plan de financement, l'Etat diminuant probablement sa participation. Le troisième projet concerne la Charte vélo avec la création de toilettes publiques avec accès handicapés et installation d'un défibrillateur. Les dépenses sont de 18.630 € pour la création du local et les recettes du département pourraient être de 11.500 €, cette opération s'inscrivant dans un dispositif touristique prioritaire.

Nous avons ensuite 6 opérations qui feront l'objet d'une présentation ultérieure en Conseil mais pour lesquelles nous prévoyons déjà l'inscription budgétaire.

Comme annoncé plus haut, nous augmentons le budget de restauration des tableaux de 3.500 €, nous envisageons l'installation de webcams (coût : 1.500 €) qui permettra d'informer les internautes de l'état des routes et permettra une sécurisation de la voie publique. Si le dispositif FSL est maintenu par la nouvelle gouvernance régionale ; nous pourrions prévoir un investissement de 23.000 € pour une recette de 15.000 € sans que le projet ne soit défini avec précision. En revanche, nous savons qu'il convient de réaliser : un pluvial sur la halle des Sausses (coût prévisionnel : 14.000 € avec 4.000 € de subvention), un local pour containers ménagers (coût : 5.000 € et recette de 3.500 €), un aménagement et sécurisation d'une voie communale pour 10.000 € (subvention possible du CD de 4.000 €).

Le budget tient compte également de la possibilité d'acheter du matériel amortissable (2.000 €) et surtout l'acquisition de terrains pour réaliser de futurs aménagements à hauteur de 25.000 €.

En recettes complémentaires nous devons comptabiliser 20.000 € de remboursement du FCTVA.

Parmi les subventions attendues, nous pouvons observer que l'Etat serait le principal soutien de nos investissements avec 54,5%, le Conseil départemental intervenant pour 38% et la Région à hauteur de 7,5%.

Il est important de souligner que ces investissements se font avec un taux constant du taux des trois taxes communales (depuis maintenant 9 ans) et sans aucun recours à de nouveaux emprunts.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/21) Vote du Budget primitif eau et assainissement 2016

Le budget primitif annexe de la régie de l'eau et de l'assainissement pour 2016 est équilibré pour sa section d'exploitation à hauteur de 141.237,31 € (comprenant un déficit reporté de 3.293,03 € de l'exercice 2015).

Pour la section investissement, le budget s'établit à 155.614,41 € comprenant notamment des dépenses restant à réaliser de l'exercice précédent d'un montant de 44.429,24 € et le déficit 2015 de 23.683,60 €. En recettes, nous espérons 140.614,41 € du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau et 15.000 € de la Région pour solder le projet FSL 2015.

Les dépenses d'exploitation de la régie sont essentiellement consacrées à un poste, à savoir le transfert vers la section investissement d'une somme conséquente qui permet de tenir compte des besoins en financement des projets que nous engageons sur l'exercice. Ce transfert représente 63% du montant du budget de la section. Viennent ensuite les intérêts pour 9,5% et les taxes, loyers, assurance pour 9% (dont une partie versée à l'Agence de l'eau et qui est facturée aux abonnés). La sous-traitance est un poste important avec 7,5% permettant toutes les interventions techniques pour lesquelles nous ne possédons pas de compétences en interne. L'entretien des bâtiments et des réseaux représente 5% tandis que les frais administratifs sont évalués à 4% pour la téléphonie (liaison des unités de distribution avec l'ordinateur central de la mairie) et 2% pour l'achat de fournitures et petits matériels.

Pour équilibrer le budget de l'eau et de l'assainissement, nous sommes dans l'obligation de voter une subvention du budget général vers le budget annexe de 99.715 € (une subvention avait été nécessaire également en 2015 de 84.467 €) qui vient s'ajouter aux 28.404 € de recettes liées aux abonnements forfaitaires et quelques remboursements de l'Agence de l'eau dans le cadre du SPANC. Ce montant conséquent est lié aux investissements urgents à réaliser sur le réseau, aux coûts d'exploitation particulièrement élevés en raison de notre habitat dispersé et de la présence de 5 unités de distribution autonomes. Il convient tout de même de signaler que ce coût a été maîtrisé avec la décision de demander à la Régie de prendre en charge le contrôle hebdomadaire des installations et de la qualité de l'eau, opérations déléguées jusqu'à présent à un prestataire.

Actuellement fixée à 144 €, la redevance devrait passer à 790 € si l'on souhaitait maintenir un service de qualité tout en équilibrant le budget par les seules recettes liées à l'activité. On voit dans cette situation budgétaire les limites du fonctionnement en budget annexe et l'impossibilité d'équilibrer le budget sans subventions d'autant que nous avons encore à rembourser l'emprunt (AEP La Faye) de 135.822,44 € sur 11 exercices soit une dépense annuelle de 9.384,57 €.

Les projets inscrits à la section d'investissement concernent trois opérations dont une seule que nous avons prévu sur le budget 2015 : le FSL avec création de la micro-station des Sausses. Nous attendons le versement d'une subvention de 15.000 € de la Région et avons réglé l'entrepreneur à hauteur de 22.000 €. Deux nouvelles opérations ont été actées par délibération du Conseil. Un premier projet concerne les travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable :

Pour une dépense de 9.393,30 € (entièrement prise en charge sur les fonds propres de la commune et incluant la TVA remboursée ultérieurement, dans le cadre de la délégation de MO à la CAPG qui percevra directement les subventions. Le second projet concerne une première phase de réalisation d'un schéma de sécurisation de l'UDI du village avec des dépenses évaluées à 27.572,40 € et des recettes réparties comme telles : 11.488 € (réserve parlementaire de Mme Dominique Estrosi Sassone), 3.011 € (Agence de l'eau) et 3.391 euros (Conseil départemental). Cette phase 1 concerne l'étude de préfiguration nécessaire à une phase 2 à présenter courant 2017 afin de relier l'unité de distribution du village avec celle de la Serre. En recette de la section investissement nous avons aussi un retour prévu du FCTVA de 6.000 €.

Le budget présenté au vote du Conseil municipal est le fruit d'un travail de prospective sur les besoins de la commune, réalisé tout au long de l'année par les élus en concertation avec l'ensemble des Massois. Il tient compte des urgences mais aussi de notre capacité d'auto-financement dans une période où les aides publiques sont en diminution et la pression fiscale non modulable sans créer des problèmes insolubles aux ménages. La question soulevée à l'occasion de ce vote concerne le développement de nos ressources liées à la location mais aussi la possibilité de trouver de nouveaux secteurs rémunérateurs (celui de l'exploitation de la forêt a déjà démontré ses limites). C'est l'imagination qu'il faut mobiliser par le dialogue. C'est la raison pour laquelle le Comité consultatif des citoyens organisera prochainement une rencontre sur le thème « forces et

faiblesses de notre territoire » afin de dégager des pistes de travail nouvelles pour diversifier les revenus de la commune tout en maîtrisant les investissements et en les concentrant sur des projets dont l'objectif est la rentabilité mais aussi la capacité à créer de la richesse.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

-Réunion au SDEG le 24/03 par Thierry Traversini : présentation de la complexité du budget. Présentation réunion ERDF : généralisation du compteur LINKY au Mas en 2017.

-Conseil consultatif des citoyens du Mas sur le thème : « Forces et faiblesses de notre territoire communal » programmée le 15 mai à 10h.

-Présentation par Aurelio Fino des travaux concernant l'optimisation de la collecte des déchets et la campagne nécessaire à réaliser sur le tri sélectif.

Le Conseil municipal s'est terminé à 18h.

Le Maire,



Fabrice Lachenmaier

